

REQUÊTES DE CONSULTATION PUBLIQUE OU DE MÉDIATION

Nom du projet : **Projet de poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans la région de Lanaudière sur le territoire de la municipalité de Sainte-Julienne par Hydro-Québec (3211-11-132)**

COTE	REQUÉRANT
PR8.4.1	Constance Durocher
PR8.4.2	Odette Sarrazin, pour les Amis de l'environnement de Brandon
PR8.4.3	Janie Vachon-Robillard, pour le Regroupement vigilance énergie Québec
PR8.4.4	Alexandre Richard

16 mai 2025

Michel Guimond, M.SC écologie forestière
Chargé de projet

Sainte-Marcelline-de-Kildare, Québec, le 9 mai 2025

Cabinet du ministre
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande d'examen public du projet de poste Jean-Jacques-Archambault
à 735-120 kV dans Lanaudière (Sainte-Julienne)

Madame, Monsieur,

La présente a pour objet de demander la tenue d'un examen public sur le projet de poste à 735-120 kV qu'Hydro-Québec prévoit construire à Sainte-Julienne dans Lanaudière.

Voici **les motifs** pour lesquels je demande un examen public de ce projet :

- le poste projeté et l'emprise des lignes de transport existantes et projetées empiètent sur des milieux humides et hydriques, en particulier des tourbières et des marécages et menacent l'habitat d'espèces en péril;
- l'emplacement prévu pour la construction du poste fait partie de l'aire de confinement du cerf de Virginie à Rawdon et à Sainte-Julienne; en effet, plus de 1 300 hectares de cette aire se trouvent dans la zone d'étude du projet;
- le projet entraînerait la destruction de 8 hectares de milieux humides à l'emplacement du poste; une fois détruits, ces milieux et les populations qui les habitent seront perdus à jamais, ce qui menace la biodiversité;
- la construction du poste entraînera la perte d'habitat de plusieurs espèces fauniques à statut particulier ou menacées, dont les chauve-souris, plusieurs espèces d'oiseaux et de tortues.
- les impacts possibles des lignes de transport reliées au poste sur le milieu forestier, en particulier sur la faune (cerfs de Virginie, ours noirs, coyotes) et sur les érablières;
- à mon avis, ce projet et le projet de Renforcement du réseau à 735 kV Axe Vallée-du-Saint-Laurent doivent être examinés de façon concomitante puisque le promoteur de ces deux projets, Hydro-Québec, prévoit raccorder au poste Jean-Jacques-Archambault une nouvelle ligne de transport à 735 kV qui amplifiera les répercussions et les impacts sur les environs du poste ainsi que sur l'environnement de façon générale.

Mon intérêt dans le dossier : Je suis préoccupée par la protection de l'environnement et de la biodiversité. En effet, j'observe une raréfaction, voire une disparition de la faune depuis quelques années dans mon milieu : il y a moins d'oiseaux, de petits mammifères (ratons laveurs, mouffettes, écureuils) et de cerfs de Virginie. Une fois cette tendance amorcée, elle est très difficile, voire quasi impossible, à renverser. Les mesures d'atténuation ne sont pas, à mon avis, suffisantes pour renverser la tendance.

Je crains fort de voir mon milieu de vie devenir une autoroute de l'électricité. Avec la réalisation du projet de nouvelle ligne à 735 kV, Axe Vallée-du-Saint-Laurent, il y aura **deux** lignes de transport qui passeront à 1 kilomètre de ma maison; à quatre kilomètres de chez moi, il y aura dans la forêt et à proximité de maisons habitées **quatre** lignes de transport, dont **trois** à 735 kV et **une** à 120 kV.

Je vous remercie d'avance de l'attention que vous prêterez à cette demande et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Constance Durocher

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]



Amis de l'environnement de Brandon
48, rue Dequoy
Saint-Gabriel-de-Brandon
info@amisdelenvironnement.com
450 917-0658

Saint-Gabriel-de-Brandon le 9 mai 2025

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Sous-ministériat du développement durable et de l'évaluation environnementale
Équipe du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Évaluation environnementale des projets industriels
Édifice Marie-Guyart, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Courriel : ministre@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Demande de tenue d'une audience publique dans le cadre du projet de poste Jean-Jacques-Archambault (735-120 kV) à Sainte-Julienne

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous souhaitons formuler une demande officielle pour la tenue d'une audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le **projet de poste Jean-Jacques-Archambault à Sainte-Julienne**, présenté par Hydro-Québec.

Ce projet, d'un coût estimé à 639 millions de dollars, entraînerait la construction d'un nouveau poste de transformation de 735 à 120 kV sur une superficie de 30 hectares, ainsi que des travaux importants d'aménagement et de remaniement de lignes électriques. Les impacts environnementaux identifiés concernent notamment les milieux humides et hydriques, la biodiversité, la qualité de vie et les paysages.

Nous nous inquiétons particulièrement :

- Le projet de transport de l'axe Vallée-du-Saint-Laurent passe sur le territoire de Brandon*. Le projet de poste Jean-Jacques-Archambault (735-120 kV) à Sainte-Julienne a donc des répercussions **extraterritoriales** dans la MRC de D'Autray.
- La consultation du **Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE)** est en cours d'élaboration, présentement. Nous aurions besoin d'une orientation pour évaluer les

Regroupement vigilance énergie Québec

1195 rue Saint-Antoine, Saint-Hyacinthe, Québec J2S 3K5, Canada

communications@rvhq.ca

9 mai 2025

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Québec (Québec) G1R 5V7

Sous-ministériat du développement durable et de l'évaluation environnementale

Équipe du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Évaluation environnementale des projets industriels

Édifice Marie-Guyart, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

Courriel : ministre@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Demande de tenue d'une audience publique dans le cadre du projet de poste Jean-Jacques-Archambault (735-120 kV) à Sainte-Julienne

Madame, Monsieur,

Par la présente, je souhaite formuler une demande officielle pour la tenue d'une audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le **projet de poste Jean-Jacques-Archambault à Sainte-Julienne**, présenté par Hydro-Québec.

Ce projet, d'un coût estimé à 639 millions de dollars, entraînerait la construction d'un nouveau poste de transformation de 735 à 120 kV sur une superficie de 30 hectares, ainsi que des travaux importants d'aménagement et de remaniement de lignes électriques. Les impacts environnementaux identifiés concernent notamment les milieux humides et hydriques, la biodiversité, la qualité de vie et les paysages.

Nous nous inquiétons particulièrement :

- De la destruction de huit hectares de milieux humides, ces écosystèmes jouent un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité, la régulation des eaux et la lutte contre les changements climatiques qu'une compensation financière ne peut remplacer;
- Des impacts potentiellement négatifs pour les 11 espèces fauniques à statut particulier qui ont été répertoriées dans le secteur (cinq chauves-souris, quatre oiseaux forestiers et deux couleuvres);
- De la possibilité que d'éventuelles lignes viennent s'ajouter dans ce territoire où la population s'était, il y a quelques années, mobilisée très fortement contre la construction d'une nouvelle ligne;
- De la justification du projet, basée sur la nécessité de ne pas freiner le développement, alors que plusieurs instances canadiennes et internationales soulignent depuis des années que la croissance économique continue, fondée sur l'exploitation accrue des ressources naturelles, est incompatible avec la préservation de l'environnement et la durabilité à long terme (GIEC, Le

Programme des Nations unies pour l'environnement, Rapports du Commissaire à l'environnement et au développement durable, Conseil canadien des académies (CCA);

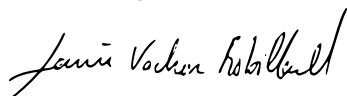
- Du manque de débat public sur les fondements mêmes du projet, notamment la nécessité de cette hausse de capacité énergétique, et l'absence de discussion démocratique sur l'augmentation de la production et du transport d'énergie à grande échelle au Québec;
Du caractère stratégique du poste Jean-Jacques-Archambault, qui semble lié à des projets controversés de production éolienne dans la vallée du Saint-Laurent et en Mauricie;
- De la taille du projet et de ses répercussions cumulatives sur l'environnement, dans un contexte où les citoyens et citoyennes sont de plus en plus préoccupés par l'étalement des infrastructures énergétiques, l'extraction nécessaire pour produire toujours plus, la crise de la biodiversité et de la perte de milieux naturels;
- De l'absence d'un véritable processus participatif permettant aux communautés concernées d'exprimer leur point de vue en amont de la prise de décision.
- De l'absence d'un véritable processus participatif permettant aux Québécois de se prononcer sur un choix de société fondamental : celui de poursuivre une trajectoire axée sur la croissance énergétique, malgré ses répercussions sociales et environnementales majeures, ou d'envisager une alternative fondée sur une décroissance viable et durable. Un tel débat est crucial pour assurer que les décisions prises aujourd'hui en matière d'infrastructures énergétiques reflètent réellement les valeurs, les priorités et la vision d'avenir de la population.

À l'heure actuelle, aucun véritable débat public n'est mené sur la question fondamentale de la croissance de la demande énergétique au Québec et des choix qui en découlent. La multiplication des projets de postes, de lignes de transport et de nouvelles productions (notamment éoliennes) semble aller de soi, sans que la société québécoise ait été consultée sur la trajectoire énergétique à privilégier. Il est pourtant essentiel de se demander si cette hausse de production et de transport d'énergie est réellement nécessaire, ou si d'autres avenues – telles que la sobriété énergétique, l'efficacité ou la réduction à la source – pourraient répondre aux besoins de manière plus durable et démocratique.

Compte tenu de l'importance de ce projet pour la région et pour l'avenir énergétique du Québec, **je demande formellement qu'une audience publique soit tenue par le BAPE** afin d'évaluer pleinement les enjeux socioenvironnementaux du projet, ainsi que les impacts cumulatifs de l'augmentation globale de la production, du transport et de la distribution de l'énergie au Québec en plus d'offrir un espace démocratique de discussion à la population.

Je vous remercie de l'attention portée à cette demande.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Janie Vachon-Robillard

Coordonnatrice régionale du Regroupement vigilance énergie Québec



Cabinet du ministre

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage

Québec (Québec)

G1R5V7

Objet : Demande d'audiences publiques concernant le [Projet de poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans Lanaudière](#)

La présente est une requête d'audience publique concernant le projet de poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kv dans Lanaudière.

Les motifs de ma requête sont :

La construction de ce poste de distribution projeté est une infrastructure clé susceptible de générer de nombreux impacts cumulatifs qui n'ont pas été analysés dans l'étude d'impact déposé au dossier.

Il y a présence de nombreux liens susceptible de générer des impacts cumulatifs entre le poste projeté et l'évolution du réseau de transport d'énergie ainsi que l'ajout de lignes de transport supplémentaires qui s'additionnent à l'ajout accéléré de nombreux projets de production d'énergie renouvelable.

La justification du projet est fermement remise en question, car l'énergie qui transitera éventuellement par le poste est susceptible de générer de nombreux impacts sociaux et environnementaux en amont et en aval du projet.

L'initiateur stipule que la capacité de transit d'énergie passera de 1208 MVA à 2108 MVA.

Puisque l'énergie est un vecteur de croissance économique qui, historiquement, a induit une anthropisation accélérée des territoires. Dans l'étude d'impact déposée, l'initiateur a omis de traiter et de modéliser l'ensemble des impacts et effets psychosociaux, environnementaux et économiques induits par l'augmentation de l'offre énergétique qui transiterait par le projet.

De plus, concernant les impacts cumulatifs, la construction du poste Jean-Jacques Archambault permettrait le raccordement projeté du projet Axe Vallée-du-Saint-Laurent qui consiste à ériger un nouveau poste à 735kv dans la MRC de Portneuf, d'un second poste à 735kv dans la MRC d'Autray ainsi que d'une ligne à 735kv de 200km afin d'assurer la croissance de l'alimentation des grands centres alors qu'un enjeu majeur lié à la nécessité de prioriser la croissance de la production et de la consommation n'a pas été soumis à un processus de consultation préalable.

Pour ce projet, j'ai de nombreuses préoccupations concernant la capacité de transit réel du projet ainsi que de ses impacts globaux. Lors de la période d'information, l'initiatrice a

mentionné que deux lignes se raccorderaient au poste alors qu'une ligne supplémentaire est en cours d'élaboration. Je me questionne donc sur l'enjeu de la capacité de transit réelle du poste ainsi que de ses impacts locaux et extraterritoriaux associés.

Monsieur le ministre, en ce moment, le PGIRE est en cours d'exécution, il serait inéquitable que ce projet clé outre passe le processus de consultation du BAPE avant même que le PGIRE ne soit complété.

Comme stipulé en partie lors de demandes antérieures, je vous rappelle que, sur l'ensemble du territoire Québécois, de nombreux citoyens et différents groupes sont préoccupés et se questionnent sur le fondement des hypothèses diffusées par l'initiateur et les instances étatiques concernant l'ajout de production d'énergie ainsi que de la robustesse du processus méthodologique utilisée pour procéder à la modélisation de la consommation future d'énergie.

L'offre énergétique induite par ce projet clé est un prérequis à l'augmentation factuelle de la consommation d'énergie des utilisateurs.

En ce moment, les enjeux concernant les choix de priorisation des filières énergétiques n'ont pas été traités via un processus démocratique équitable alors que la société d'État a proposé le projet Jean Jacques Archambault.

Je tiens à vous rappeler que le débat de société concernant sa justification n'a pas été produit au préalable. Le dépôt de ce projet est précipité, il outre passe le processus d'ensemble nécessaire à une prise de décision collective éclairée.

Le projet du poste Jean-Jacques Archambault fait partie intégrante de l'évolution du réseau de transport d'Hydro-Québec.

La justification préalable à sa réalisation, concerne tous les occupants du territoire qui sont susceptible d'être impacté en amont et en aval du projet, c'est-à-dire lors des activités d'anthropisation nécessaire à la production d'énergie ainsi que des activités issues de la consommation d'énergie qui transitera par le poste en question.

Le projet a pour objectif de faire croître l'offre énergétique, les effets rebonds ainsi que les externalités induites par son implantation n'ont pas toutes été diffusées et traitées de façon impartiale lors des consultations publiques préalables.

De plus, les impacts et effets induits par l'ajout de capacité de transit sur l'entretien des infrastructures actuelles et projetées n'ont pas été traités exhaustivement dans leurs intégralités.

Au risque de me répéter, le projet est susceptible de générer de nombreux projets d'anthropisation cumulatifs qui se chevauchent et dont l'ensemble des impacts et effets n'ont pas été modélisés au préalable.

La tenue d'une audience publique permettrait de bonifier collectivement la grille de détermination des enjeux pour ce projet.

Concernant deux enjeux retenus par l'initiateur, le maintien de la biodiversité régionale est susceptible d'être sévèrement impacté par l'augmentation de transit d'énergie induite par le projet ainsi que de nombreuses modifications projetées de l'usage du sol.

La biodiversité de la région de Lanaudière est actuellement impactée par la présence d'énergie mise en marché sans égard à son usage, ce qui induit une accélération de l'anthropisation des territoires lors de son utilisation par les occupants.

De plus, le maintien de la qualité de vie et de la santé mentale est également susceptible d'être impacté par le volume d'énergie supplémentaire qui transiterait par le poste.

Sur ce point, les Québécois consomment près de quatre fois la moyenne mondiale d'énergie par habitant.

Le poste à l'étude, tel que proposé, est une infrastructure susceptible de maintenir la tendance de consommation d'énergie et de production de biens et services en partie via cette énergie dont les impacts et effets cumulés vont au-delà de la capacité de support des écosystèmes alors que de multiples solutions de moindre impact existent.

Ces solutions de moindre impact se doivent d'être déposées de façons transparentes par l'initiateur afin d'être comparées de façon impartiale, ce qui n'a pas été fait.

Il y a une chaîne de conséquence attribuable à l'augmentation du volume d'énergie qui transiterait par le poste projeté, il est crucial qu'une audience publique nous offre l'opportunité collective d'identifier exhaustivement ces conséquences afin de prendre des décisions éclairées.

Une composante valorisée de l'environnement (CVE) reconnu par de nombreuses communautés susceptibles d'être impactées par le projet est :

La protection, le développement et la mise en valeur des méthodes ainsi que des outils conviviaux permettant de réduire à la source la consommation d'énergie des occupants d'un territoire.

Historiquement, cette composante est valorisée, car elle représente un potentiel de substitution des actions gourmande en énergie sans égard à la source d'énergie utilisée en plus d'offrir une opportunité de réduction de la production de déchets.

Cette composante valorisée de l'environnement n'a pas été traitée dans l'étude d'impact déposé au dossier. Les effets cumulatifs du projet sur cette (CVE) restent à analyser lors d'une audience publique.

De plus, il y a de nombreuses corrélations entre l'énergie qui transite par le poste existant dans la zone d'étude (poste Magnan) et la quantité de déchets générés via l'utilisation de l'énergie qui y transite. Augmenter la capacité avec ce nouveau poste risque alors d'accroître la croissance de production de déchet.

De nombreuses solutions de rechange au projet incluant la mise en œuvre de mécanismes de réductions de production matérielle ainsi que d'autolimitation de consommation d'énergie à la source couplée à diverses techniques d'efficacité énergétique à basse, moyenne ou à hautes

technologies (selon les meilleures pratiques) n'ont pas été intégrés dans l'étude d'impact ainsi que dans les scénarios de croissance de consommation d'énergie déposée par la société d'État.

Différentes mesures permettant de faire croître la sobriété énergétique n'ont pas été déposées au dossier. La solution de haute technologie déposée par l'initiateur (le poste Jean-Jacques Archambault) risque de constituer un vecteur d'anthropisation structurant dont les impacts et effets se doivent d'être traités dans leurs intégralités lors d'une consultation publique accessible à l'ensemble des occupants du territoire.

Le BAPE, via la possibilité de mandat d'une consultation élargie, disposera alors des outils nécessaires à l'analyse du bien-fondé ainsi que de l'utilité sociale des démarches proposées par l'initiateur.

Concernant les enjeux sociaux, augmenter la capacité de transit d'énergie est susceptible d'augmenter significativement la dépendance énergétique des utilisateurs. Les impacts et effets de cette dépendance énergétique pourront être traités lors des audiences éventuelles.

Les composantes valorisées de l'environnement ne sont pas toutes présentes dans l'étude d'impact.

Une mise à jour en fonction des préoccupations citoyennes du moment est nécessaire afin de valider collectivement et de façon démocratique le bien-fondé et la justification du projet.

Comme discuté précédemment, sans égard à la destination de l'énergie qui transiterait par les infrastructures du projet, de nombreux citoyens ainsi que divers experts remettent en doute la nécessité d'augmenter la capacité de transit d'énergie sans égard à l'usage tel que proposé par la construction des infrastructures qui seraient construites et gérées sur une longue période par l'initiateur.

Par exemple, **l'abstinence d'utilisation de l'énergie qui excède les besoins de base à un épanouissement équitable envers les prochaines générations en fonction de la capacité de support des écosystèmes** constitue une composante valorisée de l'environnement dont l'initiateur a omis de déclarer dans l'étude déposée au dossier.

Le projet, tel que proposé, de par la capacité de transit d'énergie lié aux infrastructures projetées, représente un risque important d'induction de comportements sociaux susceptible d'affecter le **patrimoine immatériel lié à l'utilisation rationnelle de l'énergie**.

Si le projet se concrétise, à l'échelle proposée par l'initiateur, des risques de tentative de substitution des usages actuellement possibles via les produits pétroliers raffinés et/ou gaziers par de l'énergie renouvelable sont susceptibles de se produire alors que la poursuite de ces usages à grande échelle via une alimentation en énergie renouvelable constitue une perte d'opportunité de réduction à la source. Ce choix, proposé par l'initiateur, ne ferait que remettre à plus tard le problème de fond qui est notre dépendance énergétique historique dont Hydro-Québec a contribué, en partie, à son développement.

L'intégralité des impacts et effets de l'utilisation de l'énergie qui transitera par les infrastructures projetées par l'initiateur sur l'ensemble de son cycle de vie n'a pas été fait lors de l'étape de production, pas plus qu'elle n'est faite aux étapes de transport, de distribution et d'utilisation alors que c'est en grande partie l'omniprésence de cette énergie qui assure la concrétisation de l'anthropisation des territoires ainsi que la production d'externalités négatives actuellement non internalisées.

Ces externalités se doivent d'être prises en compte, dans leurs intégralités, afin d'obtenir un portrait global des impacts et effets du projet sur l'ensemble de son cycle de vie.

De plus, au risque de me répéter, les coûts sociaux et environnementaux liés aux actions humaines attribuables à l'utilisation de l'énergie qui transitera par le projet se doivent d'être analysés exhaustivement afin de déterminer, de façon transparente, si les mesures de compensation mises en place par l'initiateur sont suffisantes pour produire l'atteinte réelle des objectifs de décarbonation ainsi que de protection de la biodiversité.

Augmenter notre consommation d'énergie à des fins de stimulation économique alors que nous en sommes déjà excessivement dépendants accentue significativement les risques que d'autres entreprises, municipalités, provinces, états et/ou pays tentent de nous mimer à des fins de captation de richesse intangible, ce qui aurait pour effet de générer des externalités à fort potentiel d'impact négatif, et ce, à même la zone d'études, ainsi qu'à l'extérieure de cette dernière.

Bien que l'utilisation de l'énergie renouvelable constitue un choix éclairé dans de nombreuses circonstances, la substitution de l'utilisation des énergies fossiles par des énergies renouvelables ne règlera pas les problèmes mondiaux de surconsommation et de dépendance énergétique qui nous ont historiquement dirigés vers une perte de patrimoine immatériel et de biodiversité importante en très peu de temps.

Historiquement c'est en partie cette énergie qui transite sur le réseau qui nous a permis de faciliter la contamination ainsi que l'anthropisation cumulative des territoires, ce qui soulève un enjeu majeur qui mérite une attention particulière avant d'aller de l'avant avec le projet.

Tel que proposé, le projet est susceptible de contribuer en partie, à la contamination de l'air, de l'eau et de la terre commune puisqu'il est conçu avec des Produits Pétroliers Raffinés ainsi que de nombreuses matières nécessitant la poursuite de l'extractivisme.

En plus de nécessiter des PPR pour son entretien tout au long de son cycle de vie. Lors de la phase d'exploitation, le projet est susceptible de transiter de l'énergie renouvelable qui sera conjointement utilisée avec des PPR chez les utilisateurs finaux et dont les impacts et effets globaux cumulés de l'utilisation de l'ensemble des sources d'énergie utilisées n'ont pas été pris en compte.

Sans égard à la source d'énergie, des risques d'addition énergétique sont présents, ce qui est susceptible de ralentir les efforts de décarbonation et de protection de la biodiversité.

Concernant la protection de la qualité de l'environnement, il est nécessaire de simuler les impacts liés à l'utilisation de l'énergie supplémentaire qui transitera par le poste, et ce, sur une échelle temporelle équivalente à l'ensemble du cycle de vie du projet afin de valider que les usages ne créent pas une croissance cumulative des impacts.

Une analyse exhaustive des impacts cumulatifs sur l'ensemble du cycle de vie du projet ainsi qu'une analyse des effets psychosociaux de l'utilisation de l'énergie sont des préalables incontournables et absolument nécessaires pour permettre l'accès au savoir ainsi que l'internalisation de l'ensemble des coûts, ce qui n'a pas été fait par l'initiateur.

Une audience publique permettrait une bonification citoyenne de la grille de détermination des enjeux ainsi qu'une réelle analyse impartiale et équitable concernant les préoccupations citoyennes du moment.

De plus, l'audience projetée représente une opportunité pour vous et Hydro-Québec de prendre des décisions collectives plus éclairées.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma demande, veuillez agréer, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Alexandre Richard